CONSEIL DU 8e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2026

VŒU

relatif à la création d'un mécanisme d'intéressement aux économies pour les Mairies d'arrondissement

présenté par Éric SCHAHL

Considérant la **nécessité d'une gestion toujours plus rigoureuse et optimisée** des deniers publics au sein de la Ville de Paris ;

Considérant que les administrations publiques sont traditionnellement incitées à dépenser l'intégralité de leur budget avant la fin de l'année en raison du phénomène pernicieux connu sous le nom de **"syndrome de la fin d'année"** ou de "budgétisation inversée" ;

Considérant que ce comportement inefficace s'explique par **des freins structurels et administratifs profonds**, à savoir :

- **La règle de l'annualité budgétaire**, qui veut que les crédits non consommés au 31 décembre soient définitivement perdus sans possibilité de report ;
- **La crainte du "coup de rabot" futur**, l'administration centrale considérant souvent qu'un arrondissement n'ayant pas dépensé toute son enveloppe a été surdoté, entraînant une baisse mécanique de son budget l'année suivante ;
- **La rigidité des transferts de crédits**, qui pousse les gestionnaires à dépenser rapidement dans des catégories initialement prévues plutôt que de risquer de perdre des fonds difficiles à réaffecter ;

Considérant que **le cadre budgétaire de la Ville de Paris reproduit ces effets pervers** : il n'encourage pas les mairies d'arrondissement à optimiser leurs dépenses, puisque toute économie vertueuse fait peser le risque d'une réduction automatique de leurs dotations pour l'année n+1 ;

Considérant que pour pallier cette inefficacité, les bonnes pratiques en matière de finances publiques recommandent d'introduire **des mécanismes de fongibilité ou des autorisations de report de crédits**, permettant aux gestionnaires de conserver une part de leurs économies ;

Considérant qu'il est indispensable d'appliquer ce bon sens à la Ville de Paris **en récompensant la gestion vertueuse**, afin que les arrondissements soient les premiers bénéficiaires de leurs efforts de rationalisation ;

Considérant que les Mairies d'arrondissement, en tant qu'échelon de proximité par excellence, **nécessitent des marges de manœuvre financières** pour répondre aux attentes concrètes des habitants ;

Sur proposition d'Eric SCHHAL, le Conseil du 8e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- Mette fin à la logique pénalisante de la budgétisation inversée en créant **un mécanisme formel d'intéressement aux économies d'investissement vertueuses** à destination des Mairies d'arrondissement ;
- Introduise **une plus grande souplesse budgétaire**, notamment par des mécanismes de fongibilité ou des autorisations limitées de report de crédits d'une année sur l'autre ;
- Garantisse par ce dispositif que les Mairies d'arrondissement récupéreront **un pourcentage élevé des optimisations budgétaires réalisées** ;
- Autorise **l'affectation directe de ces sommes récupérées au financement de leurs projets d'investissement de proximité**, afin que ces économies bénéficient directement à l'amélioration du cadre de vie des Parisiens.